



# G.R.S. – TAVERNY

## CLUB DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE



### EXTRAIT DU REGLEMENT (Petite enfance)

**Inscription :** Le dossier d'inscription doit être complet dès le deuxième cours en particulier l'attestation du questionnaire de santé ou le certificat médical d'aptitude (datant de moins de trois mois), faute de quoi, l'enfant ne pourra pas pratiquer la gymnastique.

Le règlement doit être fait dès le début de la saison. Aucun remboursement ne pourra être envisagé, sauf incapacité de la pratique de la gymnastique et sur présentation d'un certificat médical (une déduction sera faite pour : licence, adhésion et trimestre en cours).

**Horaires des cours :** Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un dirigeant avant de laisser leurs enfants dans la salle de cours.

Les enfants sont attendus en tenue à l'heure du début du cours. Des vestiaires sont à votre disposition pour changer les enfants. Le club ne saurait être tenu responsable de la perte ou du vol, des effets et objets personnels.

Les objets trouvés, non réclamés, seront conservés par le club jusqu'au début de la saison suivante.

A la fin du cours, les gymnastes se changent également dans les vestiaires. **Veillez à venir chercher vos enfants à l'heure.**

Le club décline toute responsabilité en dehors des horaires des cours.

**Tenue vestimentaire :** Les gymnastes doivent porter une tenue adaptée à la gymnastique, les chaussures sont interdites :

- chaussons de gymnastique
- tenue au plus près du corps (short ou survêtement et tee-shirt)
- cheveux attachés
- pas d'objet de valeur, ni argent et bijoux
- donner une petite bouteille d'eau

La consommation de chewing-gum, bonbon ou tout autre aliment est interdite.

**Discipline :** Le professeur est responsable de la discipline et du bon déroulement des cours. En cas de non-respect des règles morales et de discipline, le professeur, ainsi que les dirigeants se réservent le droit d'exclure un enfant du cours.

Par mesure de sécurité, l'utilisation des appareils présents dans la salle, **mais non utiles à la gymnastique est rigoureusement interdite.**

Afin d'assurer le bon déroulement des cours, la présence des parents (pour le cours des 3 ans) ne sera que sur demande des enfants à partir de mi-octobre.

✚ Afin de confirmer votre adresse mail, pourriez-vous envoyer un message « test » avec le nom de l'enfant à cette adresse : [grstaverny@outlook.fr](mailto:grstaverny@outlook.fr) Merci

Mme Danièle Ayel : 01 39 60 06 65 – 06 60 46 39 31

Site internet : [grstaverny.sportsregions.fr](http://grstaverny.sportsregions.fr)